

SECTEURS D'INTERVENTION DE LA *Politique d'accessibilité universelle*



CONCERTATION

La consultation et la collaboration avec les organismes du milieu sont les 2 orientations principales. Leur application concrète se fait à travers les dossiers suivants :

- Comité consultatif de la politique d'accessibilité universelle (CCPAU)
- Le développement continu de la politique
- Le partenariat avec les organismes du milieu



ACCESSIBILITÉ ARCHITECTURALE

Afin d'éliminer les obstacles majeurs à l'accessibilité, l'intervention se fait au niveau municipal, dans les commerces et services et au niveau résidentiel dans les dossiers suivants :

- Accessibilité des édifices
- Trottoirs et signalisation
- Stationnements
- Espaces verts



PROGRAMME-ACTIVITÉS

Ce secteur regroupe divers programmes assurant une meilleure qualité de vie ainsi qu'une orientation touchant les activités, éléments essentiels d'intégration. Les dossiers suivants sont concernés :

- Sécurité incendie et policière
- Loisir, sport, art et culture, tourisme
- Transport
- Emploi



COMMUNICATION-FORMATION

Ce 4^e secteur oriente ses actions autour de deux types d'obstacles importants que sont les barrières sociales et celles de communication, les dossiers suivants sont abordés :

- Sensibilisation des employés municipaux, des commerçants et de la population
- Formation des employés municipaux
- Informations disponibles en médias substituts